Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-7_2025_12_04-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi quatre décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mercredi vingt-six novembre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de la mairie de Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à S. Le Vagueresse
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. Keraudran Stephant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à M. Paré
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Absent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à V. Le Serrec
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à C. Perrel
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Représentés : 6 Votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-7_2025_12_04-DE

7. Choix des entreprises pour la réhabilitation du bâtiment intercommunal l'Atelier situé sur la zone de Bellevue

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

VU la délibération du Conseil communautaire du 6 février 2024 approuvant le projet de réaménagement de l'Atelier situé rue Hent En Douar dans le parc d'activité de Bellevue à Merlevenez ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2024 portant sur le choix de l'architecte en charge du projet ;

Une procédure d'appel d'offre a été menée du 15 octobre au 3 novembre 2025. 25 entreprises ont déposé des offres.

Le marché comporte 12 lots :

- Lot 1 : Terrassement/ VRD
- Lot 2 : Gros Œuvre/ Installation de chantier
- Lot 3 : Charpente et plancher bois
- Lot 4 : Couverture / étanchéité/ Toiture végétalisée
- Lot 5 : Bardage bois/ panneaux translucides
- Lot 6 : Menuiseries extérieures
- Lot 7 : Portes sectionnelles et portes métalliques
- Lot 8 : Portes spécifiques
- Lot 9 : Electricité courant fort / courant faible
- Lot 10 : Plomberie sanitaires
- Lot 11 : Clôtures portail / Espaces verts
- Lot 12 : Panneaux photovoltaïques

Le tableau récapitulatif des offres est le suivant :

Lot	Entreprise	Note Prix des prestations	Note Valeur technique	Note Finale	Rang
Lot 1 : Terrassement VRD	Mahe Hubert	60	40	100	1
Lot 2 : Gros Œuvre/ Installation de chantier	SCO : Société de construction de l'O	60	40	100	1
Lot 3 : Charpente et plancher bois	Constructions bois EMG	60	40	100	1

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-7_2025_12_04-DE

Lot 4 : Couverture / étanchéité/ Toiture végétalisée	SMAC	60	40	100	1
Lot 5 : Bardage bois/ panneaux translucides	AEB	60	40	100	1
Lot 6 : Menuiseries extérieures	Guillermic	60	40	100	1
Lot 7 : Portes sectionnelles et portes métalliques	LPH portes industrielles	60	40	100	1
Lot 8 : Portes spécifiques	Lot infructueux				
Lot 9 : Electricité courant fort / courant faible	LBGE	60	40	100	1
Lot 10 : Plomberie sanitaires	ETS Loic Lavenant	60	40	100	1
Lot 11 : Clôtures portail / Espaces verts	Atlantic paysage	60	40	100	1
Lot 12 : Panneaux photovoltaïques	Lautech	60	40	100	1

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'ATTRIBUER** le Lot 1 : Terrassement/ VRD, à l'entreprise Mahe Hubert pour un montant de 169 320,80 € HT ;

_ **D'ATTRIBUER** le Lot 2 : Gros Œuvre/ Installation de chantier, à l'entreprise Société de construction de l'O pour un montant de 196 558,33 € HT ;

_ **D'ATTRIBUER** le Lot 3 : Charpente et plancher bois, à l'entreprise Constructions bois EMG pour un montant de 191 600,00 € HT ;

_ **D'ATTRIBUER** le Lot 4 : Couverture / étanchéité/ Toiture végétalisée, à l'entreprise SMAC pour un montant

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-7_2025_12_04-DE

de 112 850,59 € HT ;
_ **D'ATTRIBUER** le Lot 5 : Bardage bois/ panneaux translucides, à l'entreprise AEB pour un montant de 78 837,17 € HT ;
_ **D'ATTRIBUER** le Lot 6 : Menuiseries extérieures, à l'entreprise Guillermic pour un montant de 26 847,35 € HT ;
_ **D'ATTRIBUER** le Lot 7 : Portes sectionnelles et portes métalliques, à l'entreprise LPH Portes industrielles pour un montant de 5 998,03 € HT ;
_ **DE NE PAS ATTRIBUER** le Lot 8 : Lot infructueux ;
_ **D'ATTRIBUER** le Lot 9 : Electricité courant fort / courant faible, à l'entreprise LBGE pour un montant de 51 000 € HT ;
_ **D'ATTRIBUER** le Lot 10 : Plomberie sanitaires, à l'entreprise ETS Loic Lavenant pour un montant de 21 702,32 € HT ;
_ **D'ATTRIBUER** le Lot 11 : Clôtures portail / Espaces verts, à l'entreprise Atlantic paysages pour un montant de 11 880,00 € HT ;
_ **D'ATTRIBUER** le Lot 12 : Panneaux photovoltaïques, à l'entreprise Lautech pour un montant de 8 349,12 € HT ;
_ **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 15 décembre 2025 ;
- Sa publication électronique le 15 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 08/12/2025
La Présidente,
Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.